



Fédération Francophone des
Praticiens et Enseignants
de la Réflexologie

CHARTRE DE L'ADHERENT(E) de la

Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie

- Est considéré comme adhérent(e) tout(e) praticien(ne) en réflexologie ou réflexologue à jour de ses cotisations.
- L'adhésion à la Fédération Francophone de Praticiens et Enseignants de la Réflexologie (FFPER) est le résultat d'une décision personnelle qui n'a pas à être justifiée.
- L'adhérent(e) prend connaissance des Statuts de la FFPER, de la Charte éthique et de la charte web, et s'engage à en suivre les prescriptions.
- L'adhérent(e) doit se conformer en tout point au Code de Déontologie de la FFPER et à respecter les diverses indications portées sur les documents émis par la FFPER.
- L'adhérent(e) s'engage à respecter le secret professionnel. Il(elle) a l'obligation de poursuivre au mieux les intérêts de son client, avec pour seules limites, celles que la loi lui impose.
- Chaque adhérent(e) a droit à une information régulière sur la vie, les actions, les orientations et le bilan financier de la fédération.
- L'adhérent(e) s'engage à s'informer sur la vie et les décisions de la FFPER, à s'exprimer lorsqu'une consultation est lancée, à participer (ou se faire représenter) lors des Assemblées Générales, à informer la FFPER des suggestions ou des critiques qu'il (elle) peut émettre.

La Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie est un réseau de professionnels de la réflexologie.

Date et lieu :

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

NOM :

Signature :

Prénom :

Conformément à la Loi Informatique et liberté du 6 février 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.

FFPER

<https://www.ffper.org/>